

l'Organisation des États américains (OEA), la BID et la CEPALC fournissent également un soutien technique au processus de négociations sur la ZLEA, en qualité de membres du Comité tripartite. Ayant récemment assumé la présidence du GSS, le Canada continuera de collaborer avec tous les partenaires du Sommet pour maximiser la coordination et assurer un suivi et une mise en oeuvre efficaces des mandats conférés par le Sommet.

Concernant la recommandation 4, le gouvernement veille constamment, lorsqu'il négocie des traités ou des conventions, à ce qu'il n'y ait aucun conflit avec les obligations internationales du Canada en matière de droits de la personne, ou avec les mesures destinées à protéger et à faire appliquer graduellement les droits reconnus en droit international. Le Canada est un ardent défenseur du principe voulant qu'aucun pays ne devrait chercher, sur quelque tribune que ce soit, à nier ou à contourner ses obligations internationales au chapitre des droits de la personne. Il fait activement la promotion de ces droits dans les Amériques, et il a avancé des propositions visant à renforcer le système interaméricain des droits humains.

S'agissant de la recommandation 5, la Convention interaméricaine contre la corruption a été adoptée en 1996, avant l'achèvement des travaux sur la Convention de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le Canada est signataire de la Convention interaméricaine contre la corruption, et le processus national de ratification est en cours. Il participe en outre activement aux travaux récemment amorcés à l'OEA concernant l'élaboration d'un mécanisme de suivi de cette convention, fondé sur un examen par les pairs.

Main-d'oeuvre

Le gouvernement soutient fermement les mesures prises par l'Organisation internationale du travail (OIT) pour favoriser le respect universel des normes fondamentales du travail.

Ces objectifs intéressent directement l'hémisphère, surtout en ce qui concerne l'accroissement de la capacité d'exécution des activités de coopération technique de l'OIT, qui représentent le moyen le plus direct et le plus pratique de promouvoir les normes fondamentales du travail, la mise en place de systèmes de sécurité sociale efficaces, et de meilleurs emplois.

